
Procès-verbal de l'assemblée publique de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie tenue le mercredi 13 mai 2009 à 19 h, à la salle du conseil, Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Manon Barbe, présidente
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. André Bélisle
M. Vincenzo Cesari
Mme Isabel Dos Santos
Mme Carole Du Sault
Mme Eleni Fakotakis-Kolaitis
Mme Lyn Thériault

INVITÉE :

Mme Catherine Sévigny, membre du comité exécutif

COLLABORATEURS :

M. Jean-Robert Choquet, directeur, Développement culturel, SDCQMVDE
M. Yves Dumas, chef de division, SDCQMVDE
Mme Francyne Lord, commissaire à l'art public, SDCQMVDE
Mme Susan Ellefsen, Mme Lucie Cliche et Mme Chantal Pelletier-Boulangier, SDCQMVDE

ASSISTANCE : 30 personnes

OBJET : *Un nouveau cadre d'intervention en art public - Présentation*

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, la présidente, Mme Manon Barbe, déclare l'assemblée ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter.

La présidente, Mme Manon Barbe, détaille les étapes de cette consultation publique et explique le déroulement de la présente séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, appuyée par M. Vincenzo Cesari, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2008

Sur une proposition de M. Vincenzo Cesari, appuyée par la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, le procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

4. Allocution de Mme Sévigny, membre du comité exécutif et responsable de la culture

La présidente, Mme Manon Barbe, invite Mme Sévigny à prendre la parole. Cette dernière annonce avec fierté le projet de nouveau cadre d'intervention en art public qui donnera un nouveau souffle à cette forme d'art à Montréal. L'intérêt pour l'art public est élevé et reflète une volonté d'améliorer le cadre urbain. Alors que le premier plan d'action en 1989 visait à inscrire Montréal dans la modernité, Mme Sévigny souligne que le plan proposé vise plutôt à concrétiser les engagements consignés dans les politiques montréalaises. Avec le nouveau cadre proposé, la Ville souhaite partager son leadership avec les artistes et les entreprises. Mme Sévigny souhaite à tous une bonne consultation.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie Mme Sévigny

5. Un nouveau cadre d'intervention en art public – Présentation

La présidente, Mme Manon Barbe, explique que les participants au Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, ont reconnu le rôle de la culture dans le développement de Montréal, « une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde ».

Les travaux subséquents au sommet ont amené la tenue d'une vaste consultation publique au cours des premiers mois de l'année 2005, consultation au cours de laquelle l'Office de consultation publique de Montréal a invité la population montréalaise à participer à une des onze séances publiques. Trois ateliers thématiques ont permis d'approfondir la réflexion sur certains thèmes si bien que l'ensemble de la démarche a permis à tous ceux et celles qui souhaitaient exprimer leurs points de vue, de le faire. L'Office a déposé son rapport de consultation en mai 2005.

La présidente, Mme Manon Barbe, mentionne que la Ville de Montréal a par la suite adopté, en 2005, la Politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle*. Celle-ci comporte 38 engagements qui s'articulent autour de trois enjeux principaux :

- L'accessibilité
- Le soutien aux arts et à la culture
- La qualité culturelle du cadre de vie

L'engagement 28 porte sur l'art public et se décline comme suit :

« La Ville tracera, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public qui inclura notamment un programme d'acquisitions de nouvelles œuvres, un programme municipal d'intégration des arts à l'architecture, ainsi que des mesures de protection des œuvres d'art public intégrées au domaine privé. »

La présidente, Mme Manon Barbe, annonce que la commission débute la consultation sur un nouveau cadre d'intervention en art public, un art qui s'inscrit par ailleurs dans les nouvelles politiques montréalaises mises en place depuis 2004 :

- le Plan d'urbanisme
- la Politique du patrimoine
- la Politique de développement culturel 2005-2015 et le plan d'action qui en découle.

La présidente, Mme Manon Barbe, invite ensuite M. Jean-Robert Choquet à débiter la présentation. D'entrée de jeu, M. Choquet précise que l'objectif est d'intégrer le cadre d'intervention en art public aux pratiques existantes de la Ville. Il résume ensuite brièvement l'évolution de l'art public depuis deux cents ans et explique la raison d'être du cadre qui s'appuie sur trois principes directeurs. Il présente ensuite les trois axes d'intervention :

- Maintenir et conserver;
- Acquérir et développer;
- Diffuser et promouvoir.

Onze engagements découlent de ces trois axes d'intervention.

Maintenir et conserver

Sous l'axe *Maintenir et conserver*, il est proposé de :

- 1- compléter et mettre à jour l'inventaire de la collection d'art public municipal;
- 2 - se doter d'un plan de conservation, incluant un programme amélioré d'entretien des œuvres, de la collection;
- 3 -se doter d'un règlement sur la protection des œuvres d'art.

M. Choquet décrit les trois niveaux d'entretien : de base, important et restauration complète. Il mentionne que l'entretien de base relève des arrondissements.

Acquérir et développer

Cet axe comprend six engagements. Il est proposé :

- 4 - d'adopter un règlement sur l'intégration des arts à l'architecture pour toute nouvelle construction municipale;
- 5 -d'intégrer l'art public dans tous les projets d'aménagement urbain;
- 6 - de lancer et réaliser, aux deux ans, un projet emblématique d'art public;
- 7 - d'inciter les promoteurs immobiliers ainsi que les propriétaires à intégrer l'art public dans leur projet de développement;
- 8 - de favoriser la réalisation d'installations temporaires sur le domaine public;
- 9 - d'adopter une procédure d'acquisition par don.

M. Choquet souligne l'importance des engagements 4 et 5.

Diffuser et promouvoir

Cet axe comporte un engagement :

10 – élaborer des outils de diffusion en priorisant le Web.

M. Choquet fait cependant remarquer que le portail est obsolète.

De manière générale, l'engagement 11 – former un comité en art public dont les membres seront désignés par le conseil municipal, vise à favoriser la mise en place du cadre d'intervention. Ce comité serait composé de bénévoles et bénéficierait d'un petit budget.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie M. Choquet.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

La présidente, Mme Manon Barbe, invite la première personne inscrite à s'exprimer sur le sujet à l'étude.

6.1 Mme Danielle Doucet, DCOMOMO

Mme Doucet demande des précisions sur les pouvoirs dévolus aux arrondissements et s'enquiert des ressources qui leur seront consenties pour mener à bien leur plan de développement en art public.

La présidente, Mme Manon Barbe, invite M. Choquet à répondre. Ce dernier décrit les modalités de collaboration entre le Bureau d'art public et les arrondissements.

6.2 M. Christian Bédard, Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)

M. Bédard demande de quelle manière il est prévu d'informer le personnel de la Ville et le public quant aux droits d'auteur reliés à l'art public.

La présidente, Mme Manon Barbe, invite Mme Lord à répondre. Cette dernière décrit les outils d'information en cours d'élaboration.

6.3 Mme Rose-Marie Goulet, Culture Montréal

Mme Goulet demande si une œuvre inscrite au répertoire d'art public est protégée. Elle considère que les verbes d'action utilisés pour les engagements pourraient créer davantage d'obligations. Enfin, elle craint des conflits potentiels advenant la mise en place de règles différentes s'appliquant aux œuvres temporaires.

La présidente, Mme Manon Barbe, invite Mme Lord et M. Choquet à répondre. Mme Lord explique que l'inventaire n'assure pas une protection légale des œuvres. Elle ajoute que le service est sensible au soutien à l'art temporaire. M. Choquet mentionne que l'obligation vise l'entretien des œuvres; en ce qui concerne le reste, inciter n'est pas vain.

La présidente, Mme Manon Barbe, remercie les personnes qui se sont exprimées.

7. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

La présidente, Mme Manon Barbe, invite les commissaires à s'exprimer.

Mme Lyn Thériault demande des précisions concernant le comité consultatif en art public et revient sur un programme ponctuel de financement d'œuvres d'art en collaboration avec les arrondissements.

Mme Eleni Fakotakis félicite le service. Elle souligne la volonté des arrondissements d'élaborer des projets et de protéger les œuvres en dépit du maigre budget consacré aux arts.

Mme Carole Du Sault invite les personnes présentes à l'inauguration d'une œuvre d'art public au parc Jean-Duceppe le 24 mai prochain, à 13 h 30 et elle suggère de poursuivre par la suite le parcours au parc Molson pour voir l'œuvre *Temps d'arrêt*.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, salue la directrice de la culture de l'arrondissement de Saint-Laurent, Mme Vandal. Elle dit apprécier particulièrement le cinquième engagement proposé au cadre d'intervention.

